

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : **11**

Date de la convocation : **14 FEVRIER 2024**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le **23 FEVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le **21 FEVRIER à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés CURIEN Véronique, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, RIBOT Florent, ROULEAU Marc, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2024/07

**REHABILITATION MAIRIE-
MISSIONS DE COORDINATION SPS ET DE CONTROLE TECHNIQUE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux du projet de réhabilitation de la Mairie, la Commune doit missionner « un coordinateur Sécurité Chantier et Protection de la Santé » et un bureau de contrôle technique.

Trois sociétés ont été sollicitées pour ces 2 missions. Le Maire donne lecture de l'analyse des offres établie par l'Agence des Territoires, assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Retient la proposition du Bureau APAVE de Poitiers pour les 2 missions à savoir :
 - . Mission de Coordination SPS pour un montant de 3 240.00 € HT
 - . Mission de contrôle technique pour un montant de 4 290.00 € HT
- Autorise le Maire à signer les actes d'engagement correspondants avec l'APAVE.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 22 février 2024
Béatrice FONTAINE
Maire